

Dossier // presse

SDCI – Service Départemental de la Communication Interministérielle
| CABINET DU PREFET | DDIM | DDPP | DDCS | DDFIP | GENDARMERIE | POLICE | SIS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

L'examen du permis de conduire

Préfecture de la Manche
3, place de la Préfecture
50009 SAINT LÔ Cedex
tél. +33(0)2 33 75 49 50
fax. +33(0)2 38 53 09 78
www.manche.gouv.fr

SOMMAIRE

1 – les chiffres clefs

2 – les idées reçues

3 – les épreuves

4 – en conclusion...

5 – Annexes :

- annexe 1 : les centres d'examens de la Manche et leur activité en 2012
- annexe 2 : le nombre d'examinés et les résultats par catégorie de permis de la manche et nationaux en 2012
- annexe 3 : les résultats B en 2012 par centre d'examen
- annexe 4 : ventilation des résultats d'examen B enregistrés par les écoles de conduite en 2012
- annexe 5 : le délai moyen entre la 1ère et la 2ème présentation à l'examen B en 2013

1 – LES CHIFFRES CLEFS

en France :

En 2012, l'ensemble des inspecteurs A réalisé 1.324.700 examens B, 320.000 examens moto, 118.500 examens poids lourds et 980.700 épreuves théoriques (communément dénommées « code de la route »).

dans le département de la Manche

11 inspecteurs officient sur les 10 centres d'examen du département.

En 2012, 9900 examens B, 3000 examens moto, 2000 examens poids lourds ont été réalisés et 11000 candidats ont été examinés en épreuves théoriques pour les 90 écoles de conduite réparties sur le territoire. L'activité examen correspond à 1600 jours.

S'agissant de la seule catégorie B :

- 9900 examens ont été attribués pour 6100 inscriptions, soit un coefficient de 1,60 (chaque école reçoit 1,6 place par élève inscrit) pour 900 journées d'examens,
- les résultats enregistrés pour la catégorie B (véhicules légers) sont de 64,10% en 2012 (annexe 1) et de 65,56% sur les huit premiers mois de l'année 2013. Ils sont en constante évolution depuis plusieurs années, marquant ainsi un renforcement dans la qualité des formations. A noter que l'apprentissage anticipé à la conduite (AAC) enregistre toujours un taux de réussite supérieur d'environ 20 points à celui des seules formations traditionnelles (respectivement 75% contre 57%),
- le délai de présentation moyen pour les huit premiers mois 2013 entre une première présentation et la seconde est de 76 jours calendaires (2 mois ½).

Il est à noter une certaine disparité entre les taux enregistrés par chacune des écoles de conduite. Ceux-ci varient entre 30% à 80% en premières présentations (voir annexe 2) en fonction de l'établissement. Par contre, il existe une certaine régularité dans les résultats enregistrés par centre (annexe 3):

Résultats en B toutes demandes confondues pour l'année 2012

Avranches	Cherbourg	Saint-Lô	Granville	Pontorson	S ^t Hilaire	Valognes	Coutances	Carentan	Total
62%	62%	64%	67%	62%	67%	64%	59%	65%	63%

2 – LES IDEES REÇUES

Beaucoup d'idées tournent autour de l'examen du permis de conduire :

- les inspecteurs cherchent à « piéger » les candidats en les emmenant dans des endroits difficiles, en ne bouclant pas leur ceinture de sécurité, en demandant de prendre des sens interdits, etc.
- ils ont un « quota » de permis « à donner »,
- en été, ils ne donnent pas de permis,
- avec « un tel », il y a plus de chance d'être reçu, etc,
- il faut attendre 6 ou 8 mois pour passer son permis ;
- les auto-écoles n'ont pas de places d'examen.

Tous ces dires sont erronés et ne reposent sur aucune donnée ou constatation objectives. Ramenons ces éléments à la juste réalité. Les inspecteurs :

- n'ont aucun intérêt, ni personnel, ni financier, à ajourner les candidats; ils préfèrent examiner des candidats « prêts », sachant montrer leurs compétences avec régularité. Il leur est toujours plus agréable de délivrer un examen favorable que d'ajourner un candidat;
- sont des fonctionnaires dépendant du Ministère de l'Intérieur. Ils perçoivent un salaire de l'Administration et ne reçoivent aucune rémunération complémentaire. L'examen en lui-même est en France totalement gratuit. Les frais de présentation demandés par les écoles de conduite sont destinés à compenser la mise à disposition, pour l'épreuve, d'un véhicule et d'un accompagnateur. Ces honoraires sont libres et restent au sein de l'établissement de formation. Par contre, leur montant doit être clairement affiché et mentionné sur le contrat de formation souscrit entre l'élève (ou son représentant légal s'il est mineur) et l'école de conduite. Il en va de même des tarifs des prestations ;
- reçoivent une formation réglementaire et technique initiale de 6 mois au sein de l'Institut National de Sécurité Routière et de Recherche, complétée par plusieurs périodes d'accompagnement ;
- n'ont aucune « instructions », écrites ou orales, pour moduler les résultats en fonction des saisons, ou de paramètres particuliers ;
- enregistrent des résultats montrant une grande cohérence dans leurs évaluations. L'écart moyen (c'est-à-dire la moyenne, pondérée par le nombre d'examen, des écarts/moyenne du taux de réussite en valeur absolue) est de 2,57 points dans la Manche, soit moins de 3 points d'écart entre les résultats enregistrés par chaque inspecteur.

Le fonctionnement des examens du permis de conduire repose sur des textes réglementaires (décrets, arrêtés, circulaires) dont la majorité est publiée au Journal ou Bulletin Officiel, et sont consultables sur « service-public.fr » ou « Légifrance » :

- Méthode d'attribution des places d'examens : circulaire n° 2006-3 du 13 janvier 2006,
- Procédure d'évaluation des examens B : arrêté du 11 août 2011 modifiant l'arrêté du 19 février 2010 - circulaire du 5 mars 2010.

3 – LES EPREUVES

L'organisation et le contenu des examens répondent à des normes très précises :

1. les places d'examens : le volume des places d'examens attribuées à chaque école de conduite résulte de la moyenne, sur douze mois glissants, des candidats présentés pour la première fois à l'examen. Cette moyenne est multipliée par un coefficient calculé en fonction du nombre de jours disponible chaque mois. Il ressort de cette méthode de calcul :
 - a. *une égalité de traitement* pour les écoles de conduite, chacune recevant un nombre de places supérieur aux élèves en formation,
 - b. *une incitation* à présenter des élèves au niveau requis puisqu'un candidat ajourné n'entrera plus dans la moyenne ouvrant droit à place d'examen.

2. les délais : les délais de présentation aux épreuves pratiques sont fonction de plusieurs critères :
 - a. *des éléments dépendant des écoles de conduite* :
 - une régulation et un suivi dans la gestion des formations dispensées ;
 - un pourcentage de réussite suffisant aux examens afin d'éviter un engorgement par des candidats en situation d'échec ;
 - b. *des éléments dépendant de l'Administration* :
 - chacun des 11 inspecteur examine 12 candidats par jour en épreuve B. Celle-ci dure 35 minutes. En tout, ce sont 900 jours réalisés pour cette seule catégorie. A noter que l'effectif d'inspecteurs, donc le volume de places offertes, peut se trouver réduit certains mois en raison des congés réglementaires ou pour assumer des tâches particulières : épreuves professionnelles, formation.
 - c. *d'impondérables* telles que les intempéries atmosphériques (neige, verglas, etc.) qui obligent à reporter les épreuves.

3. le contenu : le candidat est évalué sur ses capacités à:
 - connaître et respecter le code de la route ;
 - connaître son véhicule et déceler les anomalies de fonctionnement;
 - s'installer correctement, procéder aux différents réglages et assurer la sécurité de ses passagers;
 - maîtriser son véhicule;
 - percevoir et anticiper les dangers et agir de façon appropriée;
 - assurer sa propre sécurité et celles des autres usagers sur tout type de route et en toute circonstance;
 - faire preuve d'autonomie dans la réalisation d'un trajet,
 - faire preuve de courtoisie à l'égard des autres usagers, notamment les plus vulnérables ;
 - conduire dans le respect de l'environnement

4. la méthode: l'inspecteur évalue **sur la totalité de l'épreuve** les compétences du candidat, sauf erreur éliminatoire concrétisée uniquement en cas d'une faute de conduite entraînant un danger immédiat pour la sécurité des autres usagers. L'inspecteur tient compte, dans son évaluation, de la singularité d'un endroit ou d'un contexte particulièrement difficile. Ceux-ci seront appréciés avec plus d'indulgence, voire bénéficieront d'une aide de l'examineur.

5. la notation: il s'agit **d'un bilan de compétence**, c'est-à-dire que l'examineur ne « compte » pas les « erreurs », mais construit un bilan, par compétence, en relevant les actions et/ou comportements bien réalisés et en les mettant en balance avec celles et ceux mal restitués.

Il ressort de cette démarche une notation pour chaque compétence (annexe 4):

- notation 3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée, sans exiger un niveau de perfection ;
- notation 2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variable ;
- notation 1 : la compétence est en cours d'acquisition, mais mal maîtrisée. Elle a été mise en œuvre durant l'examen, mais de manière incomplète ;
- notation 0 : au moins une composante de la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer. Pour autant, la sécurité n'a pas dépendu des tiers ;
- faute éliminatoire : toute action, non-action ou comportement dangereux du candidat plaçant les autres usagers et/ou le véhicule dans une situation où la sécurité dépendrait essentiellement des réactions des tiers. Sont également constitutifs de l'erreur éliminatoire : circulation à gauche sur une chaussée à double sens, franchissement d'une ligne continue, circulation sur les bandes d'arrêt d'urgence ou les voies réservées, non respect d'un signal prescrivant l'arrêt, circulation en sens interdit. L'erreur éliminatoire entraîne obligatoirement l'échec à l'examen, qu'il y ait eu ou non une intervention physique ou verbale de l'examineur.

Pour être reçu, il faut avoir un total minimum de 20 points sur 31, sauf bien sûr une faute éliminatoire

4 – EN CONCLUSION ...

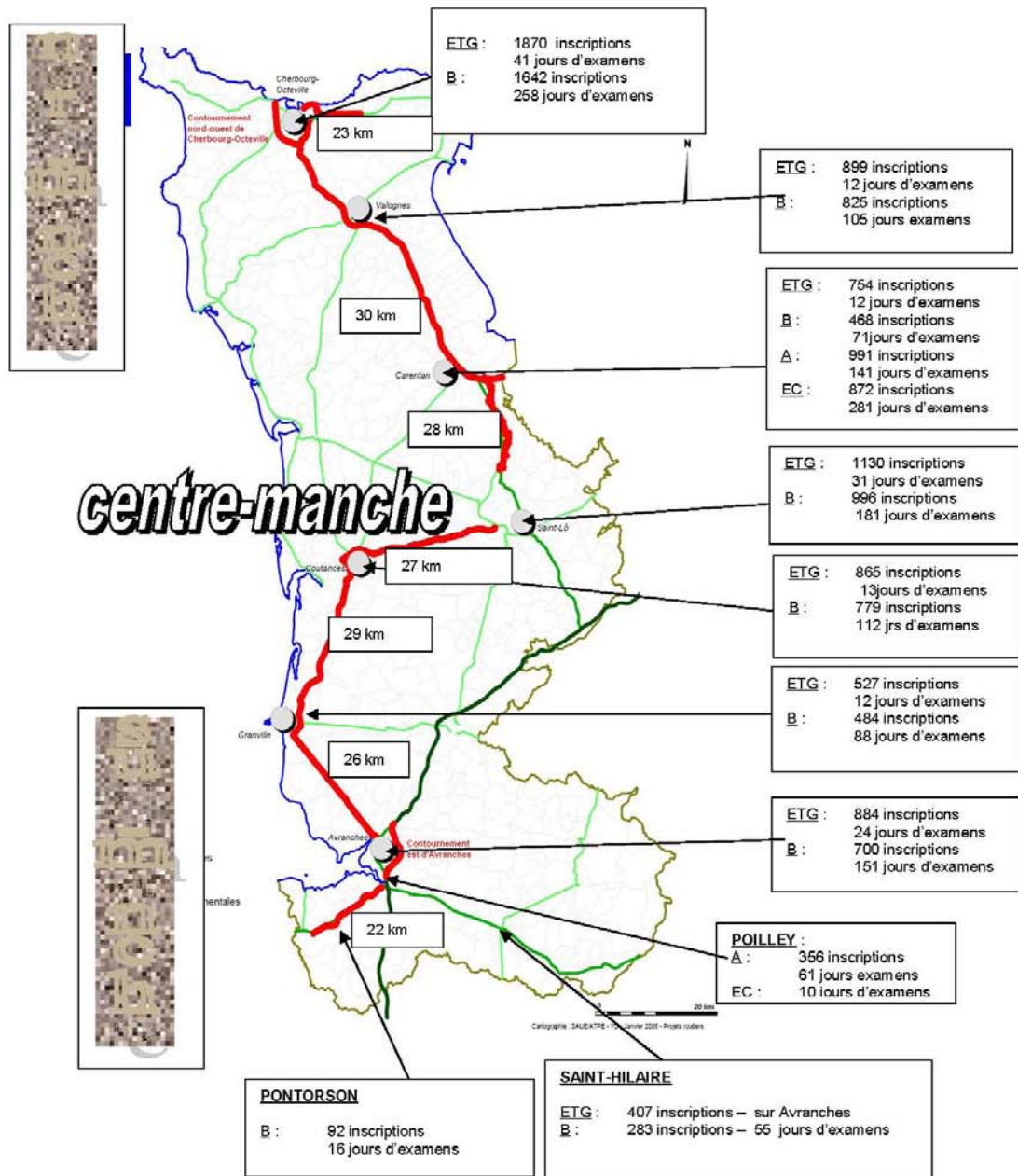
Environ 9000 candidats se présentent à l'épreuve pratique du permis de conduire B chaque année dans la Manche. Cet examen est souvent ressenti avec appréhension par les candidats. Véhiculer des idées fausses ne peut que renforcer le « stress » des jeunes pour lesquels l'accès à la conduite offre une autonomie, voire un débouché sur un emploi.

Les inspecteurs travaillent constamment pour « dédramatiser » l'examen, notamment par un accueil personnalisé et avenant durant l'installation du candidat dans le véhicule, une présentation du contenu et de l'articulation de l'épreuve et le maintien d'un climat serein tout au long de celle-ci. Ils participent enfin à la prestation du candidat en attirant, si besoin s'en fait sentir, son attention sur tel ou tel comportement à améliorer.

Un partenariat constructif entre les établissements de formation, les inspecteurs, renforcé par une motivation des élèves/candidats participent à l'amélioration de la sécurité sur nos routes et à une prise de conscience pour une conduite citoyenne.

5 – ANNEXES

Annexe 1 : les centres d'examens de la Manche et leur activité en 2012



Annexe 2 : le nombre d'examinés et les résultats par catégorie de permis de la manche et nationaux en 2012

FICHE DEPARTEMENT: 050 MANCHE

Année: 2012

Categorie de permis (code)	Résultats du département					Résultats nationaux						
	Nbre examines total	Nbre examines 1ere pres	Nbre recus total	Nbre recus 1er Pres.	% recus total	% recus 1ere pres.	Nbre examines total	Nbre examines 1ere pres	Nbre recus total	Nbre recus 1ere pres	% recus total	% recus 1ere pres.
A	2 942	2 378	2 321	1 917	78,89%	80,61%	307 322	249 159	246 283	203 823	80,14%	81,80%
A1	94	80	81	67	86,17%	83,75%	12 999	10 566	10 284	8 449	79,11%	79,96%
B	9 970	6 398	6 299	4 101	63,18%	64,10%	1 324 709	802 627	774 848	474 620	58,49%	59,13%
B1							23	20	20	17	86,96%	85,00%
C	916	743	732	610	79,91%	82,10%	65 211	51 944	51 422	41 855	78,85%	80,58%
D	52	40	39	30	75,00%	75,00%	13 758	10 629	10 494	8 331	76,28%	78,38%
EB	483	431	412	369	85,30%	85,61%	28 691	25 278	24 246	21 547	84,51%	85,24%
EC	643	496	494	389	76,83%	78,43%	39 731	30 725	30 390	24 066	76,49%	78,33%
ED							108	96	92	85	85,19%	88,54%
ETGMA	11 050	7 535	7 683	5 501	69,53%	73,01%	1 465 269	980 686	1 005 856	715 180	68,65%	72,93%
ETGMM1	74	13	20	5	27,03%	38,46%	17 504	6 738	6 834	3 133	39,04%	46,50%
ETGMM2	6	3	1	0	16,67%	0,00%	935	400	378	204	40,43%	51,00%
ETGMM3							378	194	211	125	55,82%	64,43%

Annexe 3 : les résultats B en 2012 par centre d'examen

Résultats d'examen par centre et par département

Année : 2012

Département : 050

Catégorie de permis : B

	Mois 01			Mois 02			Mois 03			Mois 04			Mois 05			Mois 06			Mois 07			Mois 08			Mois 09			Mois 10			Mois 11			Mois 12			Total (1)	Total (2)	Total (3)
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)									
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)									
86668 AVRANCHES B	102	64	63%	105	66	63%	111	64	58%	102	60	59%	102	66	65%	108	65	60%	96	62	65%	94	59	63%	110	73	66%	114	62	54%	78	55	72%	66	43	65%	1188	741	62%
86669 CHERBOURG-OC	239	141	59%	213	135	63%	239	142	59%	233	147	63%	233	138	59%	227	140	60%	193	128	66%	214	135	64%	232	142	61%	244	154	63%	189	120	63%	147	87	59%	2900	1610	62%
86701 SAINT-LO B	131	89	68%	155	91	59%	151	102	68%	125	82	66%	138	95	69%	133	82	62%	124	85	69%	137	95	69%	153	97	63%	156	93	60%	109	70	64%	110	64	58%	1622	1045	64%
86711 GRANVILLE B	68	45	66%	66	51	77%	69	44	64%	65	49	75%	64	42	66%	68	43	63%	59	42	71%	58	35	60%	64	46	72%	79	54	68%	52	28	54%	45	29	64%	757	508	67%
86721 PONTORSON B	20	15	75%	17	12	71%	19	5	50%	12	8	67%	11	2	18%	12	8	67%	12	7	58%	12	8	67%	11	7	64%	11	8	73%	12	6	50%	10	7	70%	150	83	55%
86731 ST-HILAIRE-HARC	50	34	68%	47	35	74%	55	39	71%	46	31	67%	42	27	64%	34	21	62%	56	43	74%	46	26	57%	46	30	65%	52	32	62%	34	24	71%	35	21	60%	545	363	67%
86741 VALOGNES B	108	71	66%	103	64	62%	111	66	59%	94	62	66%	92	63	68%	103	70	68%	85	58	68%	81	62	77%	106	55	52%	107	67	63%	89	80	70%	76	40	53%	1152	738	64%
86751 COUTANCES B	122	81	66%	116	64	55%	127	75	59%	105	55	52%	92	53	58%	127	81	64%	88	51	58%	101	59	58%	112	76	68%	110	63	57%	83	48	58%	68	38	53%	1251	742	59%
86761 CABERTAN B	62	40	65%	72	50	69%	64	44	69%	58	35	60%	59	36	61%	54	39	72%	66	47	71%	56	39	67%	62	35	56%	63	38	60%	59	38	64%	27	17	63%	704	459	65%
Total :	902	560	64%	894	570	64%	937	581	62%	840	529	63%	833	522	63%	867	549	63%	783	523	67%	801	519	65%	895	561	63%	938	572	61%	697	449	64%	564	344	61%	5996	3970	66%

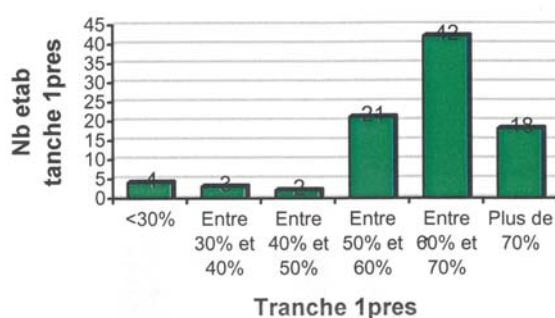
(1) : Nombre d'examinés total / (2) : Nombre de reçus total / (3) : % de reçus

Annexe 4 : ventilation des résultats d'examen B enregistrés par les écoles de conduite en 2012

N° Departement établissement de conduite	Annee	Categorie de permis (code)	Nombre d'établissements de conduite
050	2012	B	90

Répartition par rapport au TF 1ère présentation dépar

Total favorable 1ère prés

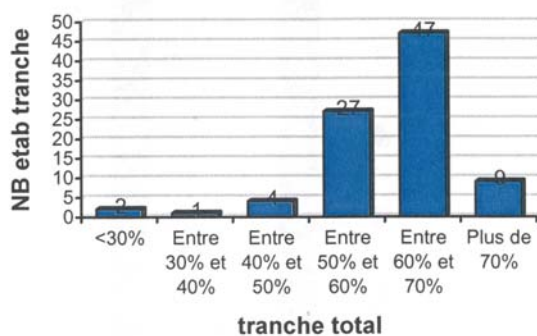


Seuil: 64,1%

Nombre d'établissements en 1ère présentation	
inférieur au seuil	Supérieur au seuil
53	37

Répartition par rapport au TF départ

Total favorable: 63,18%



Seuil: 63,18%

Nombre d'établissements	
Inférieur au seuil	Supérieur au seuil
45	45

Annexe 5 : le délai moyen entre la 1ère et la 2ème présentation à l'examen B en 2013

ANNEE 2013	01	02	03	04	05	06	07	08	Délai moyen
FRANCE	94	92	95	95	97	99	101	101	97

ANNEE 2013	01	02	03	04	05	06	07	08	Délai moyen
MANCHE	75	70	75	71	83	82	72	82	76
BASSE NORMANDIE	88	84	86	88	87	94	92	97	89